Informations de base

2001/2188(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Transports maritimes: gens de mer, formation et recrutement **Subject** 3.15.08 Entreprises de pêche, marins pêcheurs, conditions de travail 3.20.10 Entreprises et personnel de transport	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	EMPL Emploi et affaires sociales	KAUPPI Piia-Noora (PPE-DE)	21/06/2001
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Energie et transports		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/04/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0188	Résumé
22/10/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/12/2001	Vote en commission		Résumé
04/12/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0450/2001	
17/01/2002	Décision du Parlement	T5-0020/2002	Résumé
17/01/2002	Fin de la procédure au Parlement		
07/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2188(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/5/15247

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0450/2001	04/12/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0020/2002 JO C 271 07.11.2002, p. 0072-0426 E	17/01/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0188	06/04/2001	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0023/2002 JO C 080 03.04.2002, p. 0009	16/01/2002	

Transports maritimes: gens de mer, formation et recrutement

2001/2188(COS) - 06/04/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer de nouvelles solutions en vue remédier à la situation actuelle en ce qui concerne la formation et le recrutement des gens de mer. CONTENU : on a observé lors des deux dernières décennies une pénurie croissante de gens de mer bien formés, en particulier pour les officiers. Une étude récente dans ce domaine indique que cette pénurie correspond actuellement au niveau mondial à 4% de la main d'oeuvre totale (soit 16 000 personnes) et prévoit qu'elle sera de 12% (soit 46 000 personnes) en 2010. L'Union européenne est également confrontée à ce problème, et à un degré nettement supérieur, avec une pénurie estimée à quelque 13 000 officiers en 2001, qui passera à environ 36 000 officiers en 2006. La présente communication marque la volonté de la Commission européenne de présenter des données à jour sur la baisse du nombre des gens de mer de l'UE, ainsi qu'une analyse des causes de cette situation, des conséquences possibles pour le secteur des transports maritimes de l'UE, et des mesures nécessaires pour enrayer cette tendance. Si l'emploi et la formation relèvent essentiellement de la responsabilité des États membres, la Commission souhaite néanmoins susciter rapidement un débat sur ces questions, avec la participation de tous les acteurs concernés, puis faciliter et suivre la mise en oeuvre des mesures correctives envisageables. Ces mesures devront être appliquées à la fois au niveau national et communautaire et les États membres devront adapter les solutions proposées à leurs besoins et particularités. La Commission recommande de mettre en oeuvre en priorité les actions suivantes : - veiller à l'application correcte de la législation communautaire et internationale existante concernant les conditions de vie et de travail et la qualité des opérations à bord; - étudier comment appliquer au mieux, au niveau national, les possibilités de soutien à l'emploi de gens de mer communautaires offertes par les lignes directrices relatives aux aides d'État; - mise au point par les partenaires sociaux, dans le cadre d'accords volontaires, de solutions dans le secteur des services réguliers de passagers et de transbordeurs à l'intérieur de l'Union européenne; - campagnes de sensibilisation coordonnées au niveau national et européen en vue de revaloriser l'image des transports maritimes; - meilleure utilisation des technologies modernes en vue d'améliorer sensiblement les conditions de vie et de travail à bord des navires; - actions visant à rehausser le prestige social et la satisfaction au travail des professions maritimes (notamment, augmenter les salaires des officiers communautaires); - préserver l'existence d'un système de formation maritime de qualité dans l'UE - tirer parti des instruments communautaires permettent un soutien financier à la formation maritime, et des initiatives communautaires sont en cours dans le domaine des ressources humaines.

Transports maritimes: gens de mer, formation et recrutement

2001/2188(COS) - 17/01/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Piia-Noora KAUPPI (PPE-DE, FIN), le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par la commission au fond (se reporter à ce résumé). Pour l'essentiel, le Parlement incite les instituts d'éducation et de formation maritimes et les partenaires sociaux à renforcer leurs efforts de formation maritime. Il demande aux États membres de veiller à ce que la législation communautaire et les dispositions internationales en matière de sécurité maritime soient intégralement mises en oeuvre. La Commission est également invitée à ne pas relâcher le débat sur l'équipage et l'utilisation de gens de mer de pays tiers. Le Parlement demande également à la Commission d'améliorer l'attrait des professions maritimes en favorisant une plus grande rotation des effectifs en offrant la possibilité aux gens de mer de travailler à terre s'ils le souhaitent et d'augmenter les possibilités de formation. Enfin, le Parlement invite les États membres et les partenaires sociaux à exploiter toutes les possibilités de financement de l'éducation et de la formation maritimes via les instruments communautaires existants.